



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 OCTOBRE 2024

20241022_CA08 - NPNRU – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Limoges habitat et Limoges Métropole – Résidentialisation des ensembles immobiliers situés sur le quartier du Val de l'Aurence sud et de Beaubreuil

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 22 octobre 2024 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Gérard RUMEAU, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Directeur Départemental des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur BONNET

Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur PIMPAUD

Madame Danielle DUVALET, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Eric SCHALTEGGER, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absents :

Messieurs Jean-François LANDRON et Jacky BOUHIER, Administrateurs

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain signée en octobre 2019, et mise à jour par avenants les 14 décembre 2020, 30 mai 2022 et 19 décembre 2023, prévoyant la transformation profonde des quartiers dits d'intérêt national de Beaubreuil et du Val de l'Aurence sud,

Considérant les opérations d'aménagement des espaces résidentialisés par Limoges habitat s'inscrivant dans un projet global porté par Limoges Métropole, la Ville de Limoges et Limoges habitat, chacun pour un ou plusieurs domaines d'intervention spécifiques,

Considérant la complexité de cette démarche de renouvellement urbain et des compétences multiples concourant à la réussite de ces projets,

Considérant les modalités de l'article L.2422-12 du Code de la commande publique autorisant la possibilité de désigner par convention le maître d'ouvrage qui assurera seul la maîtrise d'ouvrage de l'opération lorsque la réalisation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtrises d'ouvrage,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Décide le transfert de la maîtrise d'ouvrage liée aux opérations de résidentialisations des opérations précitées vers Limoges Métropole ;
- Autorise la signature de tous actes nécessaires et afférents liées à ces conventions ;
- Autorise la signature de tous les actes et documents afférents à l'exécution des présentes.

Formalités de publicité effectuées
le **- 4 NOV. 2024**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **28 OCT. 2024**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

